

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,

Vu la demande d'intervention dans les chambres Télécoms FREE – Avenue Bernard Chochoy – réalisée par l'entreprise Eiffage Réseau Mobile – ZAC de la Haute Rive - 59553 CUINCY.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**A R R E T E**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux avenue Bernard Chochoy du **Lundi 12 Janvier 2026 au Lundi 02 Mars 2026**.

**Article 2** : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera assurée par le demandeur.

**Article 3** : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise Eiffage Réseau Mobile  
- Monsieur Valentin MILLERIOUX, conducteur de travaux,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 22 Décembre 2025

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**



A blue circular stamp of the Mairie de Lumbres. The text "MAIRIE DE LUMBRES" is at the top, "62380 (Pas-de-Calais)" is in the center, and "FEC. 1992" is at the bottom. There is a small star and a crest in the middle.

Acte rendu exécutoire

le 24 DEC. 2025